



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **« Le OUI massif de l'Irlande pour le droit à l'avortement »**

La CLEF se félicite du vote des Irlandaises et Irlandais à une large majorité en faveur d'un avortement sûr et légalisé mettant fin au huitième amendement de la constitution irlandaise qui prohibait tout avortement au nom du droit à la vie l'embryon en tenant compte du « droit égal à la vie de la mère.

Le parlement pourra ainsi légaliser l'accès à l'avortement pour toute femme jusqu'à la douzième semaine.

Cependant, nous devons rester vigilant.e.s car restera la question de la clause de conscience qui permettrait à un médecin non seulement de ne pas pratiquer une IVG mais aussi à ne pas donner l'adresse de consœurs ou confrères pratiquant les IVG, rendant difficile l'accès à l'avortement sûr et légalisé.

De même, une clause de conscience pour un établissement hospitalier pourrait mettre en difficulté l'accès à l'avortement, comme cela se passe en Italie où 70% des médecins refusent de la pratiquer ainsi qu'un grand nombre de structures hospitalières dont dirigeants refusent l'IVG.

Le 26 mai, Journée mondiale de la santé des femmes, l'Irlande a dit oui massivement à un avortement sûr et légalisé triomphant ainsi de la répression et des contraintes imposées par le patriarcat, la religion catholique.

Nous souhaitons que cela donne espoir aux sociétés civiles qui se mobilisent dans les pays où l'avortement est interdit ou restrictif en Europe (Malte, Pologne, Chypre, Andorre et l'Irlande du nord), dans les pays où les contraintes deviennent de plus en plus grandes (Italie, Hongrie). Mais dans le monde l'avortement reste interdit ou restrictif dans une grande partie de l'Amérique du Sud, de l'Afrique du Moyen Orient et du Sud de l'Asie.

A l'échelle de la planète, près de la moitié des femmes n'ont pas accès à l'avortement dans leur pays natal.

**Partout en Europe et dans le monde, dans tous les pays continuons la lutte, soutenons une volonté commune afin que l'avortement devienne un droit fondamental humain et soit notamment inscrit spécifiquement dans la Charte européenne des droits humains.**